

The following are the IHS Data Terms and Conditions for licensing the Products and by accessing the Products Client accepts and agrees to be bound by these terms.

Veuillez trouver ci-après les Conditions IHS applicables aux Données pour la licence de Produits. En accédant aux Produits le Client reconnait et accepte être contractuellement lié par ces dispositions contractuelles.

### 1.DEFINITIONS

- **1.1.** "Affiliate" means any legal entity which controls, is controlled by, or is under common control of either party (ownership of more than 50% of assets or stock with control over day-to-day operations).
- **1.2.** "Agreement" means these IHS Data Terms and Conditions, the incorporated Exhibit, and the applicable Order Forms.
- **1.3.** "Client Information" means any confidential or proprietary information or data provided by Client to IHS to enable IHS to perform its obligations under the Agreement.
- **1.4.** "Confidential Information" means: (a) IHS Property; (b) Client Information; (c) the terms of the Agreement; and (d) any information that by its nature, Recipient knows or should know is confidential or proprietary, including Discloser business or technical information.
- **1.5.** "Divisional Affiliate" means any legal entity which is: (i) directly controlled by Client or Client's parent company (ownership of more than 50% of assets or stock with control over day-to-day operations), and (ii) together with Client, operates a distinct and separate business division/unit within the Client enterprise.
- **1.6.** "Documentation" means the material, user guides, and manuals provided by IHS to Client for use with a Product.
- 1.7. "Exhibit" means the Exhibit which contains the terms or conditions specific to the Products.
- **1.8.** "Expenses" means the reasonable and documented expenses incurred by IHS to provide Products to Client.
- **1.9.** "Fees" means the money owed to IHS for Products or provided in the Order Form .Fees are exclusive of Expenses and Taxes, which will be charged separately to the Client.
- **1.10.** "IHS Property" means: (a) the business process, management and analytics technologies of IHS, including without limitation; any algorithms, analyses, data, databases, Documentation, formats, forecasts, formulas, inventions, know-how, methodologies, processes, tools, trade secrets, and Products, and (b) any and all derivative works, enhancements, or other modifications to any of the above.
- **1.11.** "Order Form" means the document executed by both Parties describing the Product(s) being licensed, the license term, Fees, Expenses, and any special terms or conditions.
- 1.12 "Product(s)" means all information provided by IHS and/or its third party providers to Client under an Order Form which may be accessed electronically or delivered/received in physical format. Products may include any web tools, search engines, or software provided by IHS that can be used by Client when accessing Products which Client agrees to use only for purpose of accessing the Products and subject to the restrictions as set forth herein. IHS reserves the right to replace or make any change to the Product(s) by providing at least 45 days prior written notice to the Client.
- **1.13** "Taxes" means value-added, sales, use, import, or any taxes other than taxes assessed upon the income of IHS. Client must submit applicable documentation to receive tax exempt status.

#### 1. DEFINITIONS

- 1.1 « Société Affiliée » désigne toute entité juridique qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun de l'une ou l'autre des parties (avec une détention de plus de cinquante pour cent (50%) des actifs ou du capital, assortie du contrôle des opérations courantes).
- **1.2** Le "Contrat" désigne les présentes Conditions IHS applicables aux Données, l'Annexe jointe ainsi que le(s) Bon(s) de commande applicable(s).
- **1.3** Les **"Informations du Client**" désignent les informations confidentielles ou les informations protégées par des droits de propriété fournies par le Client à IHS afin de permettre à IHS d'exécuter ses obligations découlant de ce Contrat.
- **1.4** Les "Informations Confidentielles" désignent (a) les Propriétés IHS; (b) Les Informations du Client; (c) les dispositions de ce Contrat ainsi que (d) toutes informations qui de par leur nature même, la Partie Réceptrice sait ou devrait savoir qu'elles sont confidentielles ou protégées par des droits de propriété, y compris les informations commerciales ou de la Partie Emettrice.
- 1.5 "Affilié Divisionnaire" désigne toute entité légale qui : (i) est contrôlée directement par le Client ou par la maison mère du Client (détenant plus de 50% des actifs ou des parts sociales assortie du contrôle des opérations courantes), et (ii) conjointement avec le Client, opère une division distincte et une division/unité opérationnelle séparée au sein de l'organisation du Client.
- **1.6** "**Documentation**" désigne les documents, guides d'utilisateur et manuels fournis par IHS au Client pour l'utilisation d'un Produit.
- **1.7** "Annexe" désigne l'Annexe qui contient les dispositions contractuelles spécifiques applicables aux Produits.
- **1.8** "Frais" désignent les frais raisonnables accompagnés de leur justificatif, engagés par IHS afin de fournir les Produits au Client.
- **1.9** "**Prix**" désignent les sommes dues à IHS pour les Produits prévus dans le Bon de commande. Les Prix n'incluent pas les Frais et Taxes, qui seront facturés séparément au Client.
- **1.10** "Propriétés d'IHS" désignent : (a) les processus opérationnels, de gestion et d'analyse d'IHS, y compris, sans que cela soit limitatif, les algorithmes, analyses, données, bases de données, la Documentation, les formats, prévisions, formules, inventions, le savoir-faire, les méthodologies, processus, outils, secrets commerciaux, Produits, et (b) tous travaux dérivés, amélioration ou autre modification de l'un quelconque des biens mentionnés ci-dessus.
- 1.11 "Bon de commande" désigne le document signé par les deux Parties qui décrit le(s) Produit(s) concédés en licence d'abonnement, les conditions de la licence, les Prix, les Frais et toutes conditions spéciales.
- 1.12 "Produit(s)" désigne(nt) l'ensemble des informations fournis par IHS ou/et ses tiers fournisseurs au Client en vertu d'un Bon de commande qui peuvent être accessibles en ligne ou livré/réceptionné sur un support tangible. Les Produits peuvent inclure les outils Web, les moteurs de recherche, ou les logiciels fournis par IHS que le Client peut utiliser lorsqu'il accède aux Produits. Le Client s'engage à utiliser lesdits logiciels dans le but d'accéder aux Produits uniquement et à respecter les restrictions d'usage prévues aux présentes. IHS se réserve le droit de remplacer ou d'apporter toute modification aux Produits sous réserve d'en informer le Client au moins quarante-cinq (45) jours avant.
- 1.13 "Taxes" désignent la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur la vente, l'utilisation ou l'importation autre que les taxes applicables sur les revenus d'IHS. Le Client devra fournir les documents nécessaires pour bénéficie d'une exonération fiscale.



### 2. FEES, PAYMENT, DELIVERY AND TAXES

2.1 Client will pay IHS the Fees and Expenses set forth in an Order Form within 30 days from date of an invoice issued to Client by IHS. IHS may accrue interest at the lesser of five percent (5%) above the European Central Bank "Marginal lending facility" rate or the highest rate permitted in law. Without prejudice to the foregoing and in accordance with article L. 441-6 of French Code de commerce, IHS may also charge Client with the legal recovery costs as prescribe by law, and/or IHS may discontinue the provision of Products if payment is not received when due. Client has no right of set-off.

- **2.2** Fees for Products are nonrefundable. Unless otherwise agreed in the Order Form, IHS reserves the right to modify the Fees after the initial 12 month subscription period by providing at least 45 days prior written notice to the Client; provided such change will occur no more than once in any 12 month period.
- **2.3** Delivery of Products is deemed to occur and risk of loss passes upon delivery or when IHS provides access codes to Client that allow Client to access or to take immediate possession of Product.

### 3. OWNERSHIP OF INTELLECTUAL PROPERTY.

- **3.1** IHS or its third party providers owns all IHS Property, and Client owns all Client Information. Client may provide suggestions/feedback which IHS may use without any obligation to Client so long as such suggestions/feedback do not include Client Information.
- **3.2** Neither Party will remove any copyright, trademark, or other proprietary notices of the other Party or any third party on any materials received from the other Party and each Party will reproduce all such notices on all copies of such materials.

### 4. CONFIDENTIAL INFORMATION

Where either party ("Discloser") provides the other ("Recipient") with Confidential Information, it shall be held in strict confidence and shall not be disclosed or used for any purpose other than as specifically authorised/ provided in the Agreement without the prior written consent of the other. Confidential Information shall not include information: (i) which is or becomes public knowledge other than by a breach of this clause, (ii) that is required to be disclosed by any applicable law or by any recognised stock exchange, (iii) obtained from a third party without breach of an obligation of confidentiality and (iv) information which can be shown to have been independently developed by the parties by means other than through its access to the Confidential Information. Upon any expiration or termination of this Agreement or Order Form, Recipient promptly will return to Discloser or destroy all Discloser Confidential Information that it has in its possession or control related to the Agreement or Order Form as applicable.

# 5. INDEMNIFICATION.

### **5.1 BY IHS**

- **5.1.1.** IHS will indemnify, defend, and hold harmless Client for any damages (and related attorney's fees) awarded by a court in favour of any third party alleging that Products infringe or misappropriate any third party intellectual property rights, including any patent, copyright, trademark, or trade secret, in the country(s) of Client's locations as licensed under an Order Form ("Infringement Claim").
- **5.1.2.** IHS will have no liability under this Section 5.1 for any Infringement Claim arising from: (a) failure to use Products in accordance with the Agreement, (b) the modification of a Product not

### 2. PRIX, PAIEMENT, LIVRAISON ET TAXES

2.1 Le Client paiera à IHS les Prix et Frais indiqués dans le Bon de commande, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture au Client par IHS. IHS pourra facturer de plein droit des intérêts moratoires au Client au plus faible des taux suivants : cinq pour cent (5 %) au-dessus du taux de "Facilité de prêt marginal" fixé par la Banque Centrale Européenne ou le taux le plus élevé tel que prévu par la loi. Sans préjudice des stipulations ci-dessus en conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, IHS peut de plein droit facturer au Client l'indemnité forfaitaire légale applicable pour les frais de recouvrement applicable en cas de retard et/ou interrompre la fourniture des Produits si le paiement n'est pas reçu à la date d'échéance. Le Client n'a droit à aucune compensation.

2.2 Les Prix des Produits ne sont en aucun cas remboursables. Sous réserve de dispositions contraires dans le Bon de commande, IHS se réserve le droit de modifier les Prix à l'issue de la durée initiale d'abonnement de douze (12) mois sous réserve de fournir au Client une notification préalable de quarante-cinq (45) jours et à condition qu'un tel changement n'intervienne pas plus d'une (1) fois par période de douze (12) mois.

2.3 La livraison des Produits et le transfert des risques sont réputés avoir lieu au moment de la livraison ou lorsqu'IHS fournit les codes d'accès au Client lui permettant d'accéder ou de prendre immédiate possession du Produit.

### 3. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.

**3.1** IHS ou ses tiers fournisseurs sont propriétaires de toutes les Propriétés d'IHS et le Client est propriétaire des Informations du Client. Il se peut que le Client fasse des suggestions/remarques qu'IHS pourra utiliser sans que cela n'impose aucune obligation sur Client dès lors que ces suggestions/remarques n'incluent pas d'Informations sur le Client.

**3.2** Les Parties s'engagent à ne pas supprimer les mentions de droit d'auteur, marques déposées ou autres mentions de droits de propriété de l'autre Partie ou de tout tiers figurant sur tout document envoyé par l'autre Partie et chaque Partie s'engage à reproduire ces mentions sur toutes les copies desdits documents.

### 4. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Lorsque l'une ou l'autre des Parties (la "Partie Emettrice") fournit à l'autre Partie (la "Partie Réceptrice") des Informations Confidentielles, lesdites Informations Confidentielles devront être conservées dans la plus stricte confidentialité et ne devront pas être divulguées ou utilisées dans un but diffèrent que celui qui a été expressément autorisé/ prévu dans ce Contrat sans l'accord préalable de l'autre Partie. Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles, les informations (i) qui sont ou sont tombés dans le domaine public en l'absence de tout manquement au présent article, (ii) qui font l'objet d'une obligation de divulgation en vertu de tout droit applicable ou provenant de tout marché boursier reconnu, (iii) obtenues auprès de tiers en l'absence de manquement à une obligation de confidentialité et (iv) dont la preuve peut être apportée qu'elles ont été développées de manière indépendante par des moyens autre que par l'accès aux Informations Confidentielles. A l'expiration ou résiliation de ce Contrat ou Bon de commande, la Partie Réceptrice devra restituer sans délai à la Partie Emettrice ou détruire l'ensemble des Informations Confidentielles relatives à ce Contrat ou au Bon de commande de la Partie Emettrice qu'elle a en sa possession ou qu'elle a en son contrôle.

# 5. GARANTIE D'EVICTION

### 5.1 PAR IHS

- **5.1.1.** IHS s'engage à indemniser, à défendre et à mettre le Client hors de cause, contre tous dommages-intérêts (et honoraires d'avocats engagés) accordés par un tribunal en faveur d'un tiers alléguant que les Produits portent atteinte ou contrefont les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, à savoir notamment un brevet, des droits d'auteur, une marque déposée ou un secret commercial, dans le(s) pays où des établissements du Client ont obtenu une licence d'utilisation en vertu d'un Bon de commande ( «Action en Contrefaçon »).
- **5.1.2.** La responsabilité d'IHS ne saurait être engagée au titre de l'article 5.1. en cas d'Action en Contrefaçon résultant : (a) d'utilisation des Produits non conforme aux dispositions de ce Contrat, (b) de



specifically authorized in writing by IHS; (c) the combination of a Product with any third party software, equipment, or information not specified in the Documentation; (d) the use of a version of a Product other than the then-current version, if the infringement would have been avoided by use of the then-current version; or (e) compliance with designs, plans, or specifications furnished by or on behalf of the Client.

- **5.1.3.** If Products are held or are believed by IHS to infringe, IHS may choose, at its sole expense, (a) to modify the Products so that they are non-infringing; (b) to replace the Products with non-infringing Products that are functionally equivalent; (c) to obtain a license for Client to continue to use the Products; or if none of (a), (b), or (c) is commercially reasonable, then (d) to terminate the Order Form for the infringing Products and refund Fees paid for such infringing Product(s); in case of provision of subscription Products, prorated from the date of the Infringement Claim. This Section 5.1.3 states the entire liability of IHS and Client's sole and exclusive remedy for any infringement of third party proprietary rights of any kind.
  - **5.2 By Client.** Client will indemnify, defend and hold harmless IHS for any damages (and related attorney's fees) awarded by a court in favor of any third party alleging that Client Information used by IHS in accordance with the terms and conditions of the Agreement infringes or misappropriates any third party intellectual property rights including any patent, copyright, trademark, or trade secret. If Client Information is held or is reasonably believed by IHS to infringe, IHS will cease using such Client Information and will not be liable to Client for any breach or failure to perform under the Agreement for which the Client Information was provided.
- **5.3 Mutual Indemnification.** Each Party will indemnify, defend, and hold the other Party harmless from any claim, demands, liabilities, suits, or expenses of any kind for personal injury or damage to tangible property to the extent arising from its negligence or willful misconduct on either party's premises.

## 5.4 Indemnification Procedure.

The indemnification obligations of each Party under this Section 5, are contingent upon the indemnified Party providing to the indemnifying Party: (a) prompt written notice of the alleged claim; (b) sole control of the defense or settlement of the alleged claim; and (c) reasonable cooperation and assistance, at the indemnifying Party's expense. If the indemnified Party chooses to be represented by counsel, it will be at the indemnified Party's sole cost and expense.

# 6. LIMITATION OF LIABILITY.

- **6.1** NEITHER IHS, ITS THIRD PARTY PROVIDERS, NOR THE CLIENT WILL BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL, PUNITIVE, SPECIAL, OR OTHER INDIRECT DAMAGES SUFFERED BY THE OTHER PARTY, INCLUDING: (a) ANY LOSS OF ACTUAL OR ANTICIPATED PROFITS, REVENUE, SAVINGS, OR BUSINESS; (b) LOSS OF DATA OR INFORMATION; (c) LOSS OF GOOD WILL, REPUTATION, OR SIMILAR LOSSES; OR (d) BUSINESS INTERRUPTIONS ARISING OUT OF OR RELATED TO THE AGREEMENT OR ANY USE OF OR INABILITY TO USE PRODUCTS, EVEN IF ADVISED IN ADVANCE OF THE POSSIBILITY OF ANY SUCH LOSSES OR DAMAGES.
- **6.2** Except for each party's indemnification obligations under Section(s) 5.1 or 5.2, the maximum liability of IHS, its third party providers, and/or the Client to the other Party for all claims under this Agreement in warranty, contract, tort, or otherwise, will not exceed the Fees paid by Client in the prior 12 months for Products that are the subject of the claim.

modification d'un Produit qui n'a pas été expressément autorisée par écrit par IHS, (c) de la combinaison d'un Produit avec tout logiciel d'un tiers, matériel ou information qui n'a pas été spécifiée dans la Documentation, (d) de l'utilisation d'une version du Produit différente de la version en vigueur si la violation aurait pu être évitée par l'utilisation de la version en vigueur, ou (e) de la conformité aux dessins, plans ou spécifications fournis par ou pour le compte du Client.

- **5.1.3.** Si IHS juge ou estime que les Produits sont contrefaisants, IHS pourra choisir, à ses frais : (a) de modifier les Produits afin qu'ils cessent d'être contrefaisants, (b) de remplacer les Produits par des Produits non-contrefaisants aux fonctionnalités équivalentes, (c) d'obtenir une licence permettant au Client de continuer à utiliser les Produits ; si (a), (b) ou (c) ne sont pas des options commercialement raisonnables, alors (d) de résilier la partie du Bon de commande applicable aux Produits contrefaisants et rembourser les Prix payés pour ces Produits contrefaisants au prorata de la date de l'Action en Contrefaçon. Le présent article 5.1.3. expose l'entière responsabilité d'IHS et le seul et unique recours du Client en cas de violation de droits de propriété, de toute nature appartenant à des tiers.
- **5.2 Par le Client.** Le Client s'engage à indemniser, défendre et mettre IHS hors de cause contre tous dommages-intérêts (et honoraires d'avocat engagés) accordés par un tribunal en faveur d'un tiers alléguant que les Informations du Client utilisées par IHS conformément aux dispositions de ce Contrat portent atteinte ou contrefont les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, à savoir notamment un brevet, des droits d'auteur, une marque déposée ou un secret commercial. Si IHS juge ou estime de manière raisonnable que les Informations du Client sont contrefaisantes, IHS cessera d'utiliser les Informations du Client et IHS ne saurait en aucun cas être tenu responsable à l'égard du Client en cas de violation ou inexécution de ce Contrat pour lequel les Informations du Client ont été fournies.
- **5.3 Indemnisation mutuelle.** Chaque Partie accepte d'indemniser, défendre de tout jugement et maintenir indemne, l'autre Partie contre toutes réclamations, demandes, responsabilités, action en justice, ou dépenses de toute nature que ce soit pour dommage corporelle ou matériel résultant de négligence grave ou faute intentionnelle de sa part dans les locaux de l'autre Partie.
- **5.4 Procédure d'indemnisation.** Les obligations d'indemnisation des Parties prévues à l'article 5 sont soumises aux conditions suivantes : la Partie indemnisée devra fournir à la Partie indémnisatrice (a) une notification écrite de l'atteinte alléguée dans les meilleurs délais, (b) le contrôle exclusif de la défense ou du règlement de l'atteinte alléguée, et (c) une coopération et assistance raisonnable, aux frais de la Partie indémnisatrice. Si la Partie indemnisée décide de se faire représenter par un avocat, cela se fera aux seuls frais et dépens de la Partie indemnisée.

# 6. LIMITES DE RESPONSABILITE

- **6.1** IHS, SES TIERS FOURNISSEURS ET LE CLIENT NE SAURAIENT ETRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CONSECUTIF, SPECIAL OU AUTRE DOMMAGE INDIRECT SUBIS PAR L'AUTRE PARTIE, Y COMPRIS: (A) TOUTE PERTE DE BENEFICES REELS OU PREVUS, LES REVENUS, L'EPARGNE, OU AFFAIRES; (B) TOUTE PERTE DE DONNEES OU INFORMATIONS; (C) ATTEINTE A LA BONNE FOI, REPUTATION OU PERTES SIMILAIRES. OU (D) INTERRUPTIONS DANS LES AFFAIRES DECOULANT DE, OU DE L'IMPOSSIBILITE DE, UTILISER LES PRODUITS, SERVICES OU LIVRABLES, ET CE MEME SI ELLE A ETE INFORMEE AU PREALABLE DE LA POSSIBILITE DE TELS PERTES OU DOMMAGES.
- **6.2** A l'exclusion des obligations d'indemnisation des Parties prévues aux articles 5.1 ou 5.2, la responsabilité contractuelle maximale d'IHS, ses tiers fournisseurs et/ou du Client à l'égard de l'autre Partie, pour toute réclamation faite en vertu de ce Contrat, en garantie, en matière contractuelle, responsabilité civile ou autre, ne saurait en aucun cas excéder le montant des Prix payés par le Client, pour les Produits défectueux faisant l'objet de la réclamation, au cours des douze (12) mois précédents,



**6.3** The limitations of liability in this Section 6 will not apply to the liability of Party for: (a) damages related to death or personal injury arising out of the gross negligence or willful misconduct of the Party; (b) any damages or liability incurred as a result of fraud or fraudulent misrepresentation of the Party; or (c) to claims or loss(es) based upon breaches by the Party of its License/Authorized Use or the other Party's intellectual property rights.

### 7. TERM AND TERMINATION

**7.1** The term of a Product license will be set forth in the applicable Order Form and, except as it relates to One-Time Licenses, will automatically renew for additional one-year terms unless terminated as provided in Section 7.2 of this Agreement. The term of this Agreement shall continue for the term of the Order Forms.

**7.2** Either Party may terminate an Order Form if: (a) the Party gives written notice to the other Party of its election to terminate at least 30 days before the end of the initial term or renewal term basis; (b) IHS has no longer the necessary right to license or distribute the Product; (c) the other Party commits a breach of any material term or condition of this Agreement and does not cure such breach within 30 days of written notice; or (d) the other Party is under insolvency, bankruptcy, liquidation procedure or any other similar procedure, by providing sixty (60) days written notice to the other Party's legal representative, appointed receiver or trustee and subject to the compliance of, without limitation, the article L622-13 of the French Code of commerce.

**7.3** Any termination does not relieve either Party of any liability incurred prior to such termination, or for Client's payment for unaffected Products. Upon the termination of this Agreement, or any Order Form; all Fees and Expenses owed by Client through the date of termination automatically and immediately become due and payable.

**7.4** Upon any expiration or other termination of an Order Form, all licenses granted under same immediately will terminate. All terms and conditions of the Agreement will continue to apply to any Order Forms that have not been so terminated.

**7.5 Effect of Term or Termination.** Client may not permanently retain Product. Client represents and warrants that upon any expiration or termination of the Agreement or an Order Form, as applicable, Client immediately will: (a) discontinue all use of Product(s) associated with any expired or terminated Order Forms; (b) destroy any items relating to Products (including but not limited to data, software, and Documentation) and purge any Product data from all electronic media; and (c) upon request from IHS provide written certification to IHS that Client has complied with this paragraph.

### 8. ANTI-CORRUPTION AND EXPORT CONTROL.

Both parties shall (a) comply with all applicable laws relating to anticorruption and agree not to perform, offer, give and receive bribes or corrupt actions in relation to the procurement or performance of this Agreement and (b) comply with all applicable export laws and regulations of the United States and other relevant local export laws as they apply to the Products provided by IHS under this Agreement. Failure to comply with all applicable anti-corruption or export control laws will be deemed a material breach of the Agreement.

### 9. U.S. GOVERNMENT USE.

The following is a notice to Client as well as to any potential third party recipients of the Products: The Products provided hereunder: (a) were developed at private expense and are IHS proprietary information; (b) were not developed with government funds; (c) are an IHS trade secret for the purposes of the Freedom of Information Act; and (d) are

**6.3** Les limites de responsabilités prévues au présent article 6 ne sauraient s'appliquer en cas de : (a) décès ou dommage corporel résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave ; (b) dommage ou responsabilité encouru à la suite d'une fraude ou d'une faute dolosive commise par une Partie ; ou (c) d'actions ou pertes fondées sur la violation par une Partie de ses Licences/Utilisations autorisées ou des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie.

### 7. DUREE ET RESILIATION

**7.1** La durée des licences sera indiquée dans le Bon de commande applicable et, à l'exception des Licences Uniques, sera tacitement reconduite par périodes supplémentaires d'un (1) an à moins que l'une des Parties ne décide de résilier la(es)dite(s) licence(s) dans les conditions prévues à la clause 7.2 du Contrat. Le Contrat restera effectif pour toute la durée du Bon de commande.

7.2 Chacune des Parties pourra résilier de plein droit un Bon de commande si: (a) elle informe l'autre Partie par écrit de son intention de résilier le Bon de commande au moins trente (30) jours avant la fin de la période initiale ou de renouvellement; (b) IHS ne dispose plus des autorisations nécessaire pour concéder en licence ou distribuer le Produit; (c) l'autre Partie commet un manquement grave à une disposition du Contrat et demeure en défaut de le réparer pendant un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure notifiée par écrit; ou (d) l'autre Partie est placée en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, ou toute autre procédure similaire, soixante (60) jours après notification écrite adressée au représentant légal, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'autre Partie et sous réserve des conditions prévues notamment à l'article L622-13 du Code de commerce.

**7.3** La résiliation du Contrat ne saurait en aucun cas exonérer la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties encourue avant ladite résiliation ou l'obligation de paiement incombant au Client pour les Produits non-affectés. A l'expiration du Contrat ou de tout Bon de commande; tous les Prix et Frais dus par le Client à la date de résiliation deviendront de plein droit immédiatement dus et exigibles.

7.4 A l'expiration ou autre cause de résiliation d'un Bon de commande, toutes les licences concédées en vertu dudit Bon de commande seront de plein droit résiliées. Toutes les dispositions du Contrat continueront à s'appliquer à tous les Bons de Commande qui n'auront pas été résilié de la sorte.

7.5 Conséquences de l'expiration ou de la résiliation. Le Client s'engage à ne pas conserver de manière permanente le Produit. Le Client certifie qu'à l'expiration ou résiliation du Contrat ou du Bon de commande applicable, le cas échéant, il : (a) cessera toute utilisation du/des Produit(s) concédés dans le cadre des Bons de commande expirés ou résiliés ; (b) détruira tout élément lié aux Produits (à savoir notamment, les données, logiciels et la Documentation) et purgera les Produits de tout support électronique ; et (c) sur demande d'IHS, fournira une attestation écrite à IHS indiquant qu'il s'est conformé aux présentes dispositions.

### 8. ANTI-CORRUPTION ET CONTROLE A L'EXPORTATION

Les Parties s'engagent à (a) respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et s'engage à ne pas commettre des actes de corruption, offrir, octroyer et recevoir des avantages indus relatifs à l'octroi ou l'exécution du Contrat et (b) respecter toutes les lois et règlements des Etats-Unis, applicables en matière de contrôle à l'exportation et les autres lois locales applicables en la matière aux Produits fournis par IHS en vertu du Contrat. La violation de toutes lois applicables en matière de lutte contre la corruption ou en matière de contrôle à l'exportation sera considérée comme un manquement grave aux obligations du Contrat.

### 9. UTILISATION PAR LE GOUVERNMENT AMERICAIN

La notice suivante s'adresse au Client ainsi qu'a tout tiers susceptible d'être destinataire des Produits: les Produits fournis en vertu des présentes (a) ont été développés à l'aide de fonds privés et sont protégés par des droits de propriété détenus par IHS; (b) n'ont pas été développés à l'aide de fonds publics; (c) constituent des secrets



commercial items as defined in FAR 2.101. Any Products, used by, for, or on behalf of the U.S. Government are provided with LIMITED RIGHTS. Any software or tools embedded in Products used by or on behalf of the U.S. Government is provided with RESTRICTED RIGHTS. Use, duplication, or disclosure of data or software by the U.S. Government is subject to restrictions as set forth in the Rights in Technical Data and Computer Software clause at FARS 12.211 and 12.212(a) and/or Commercial Computer Software at DFARS 227.7202-1(a) or subparagraphs (c) (1) and (2) of the Commercial Computer Software-Restricted Rights at 48 CFR 52.227-19, as applicable. Manufacturer is IHS.

### 10. MISCELLANEOUS.

10.1 General. These terms and conditions together with the applicable Order Form sets forth the entire agreement between the parties and proposals, anv and all prior agreements communications, written or oral, of the parties with respect to the subject matter of the Agreement. Nothing contained in any Clientissued purchase order, purchase order acknowledgement, or purchase order terms and conditions (including any online terms as part of the required procurement process) will modify or add any additional terms or conditions to this Agreement. Such document(s) is for Client's administrative purposes only, and not binding on either party, even if acknowledged, executed, or processed on request of Client. If Client executes the applicable Order Form and/or SOW on behalf of itself and its Affiliate(s), then Client shall be responsible for ensuring compliance with this Agreement by itself, Client's Affiliate(s), its Authorized Users, and the Authorized Users of Client's Affiliates. Neither Party shall be in breach of the Agreement nor liable for delay in performing, or failure to perform, any of its obligations hereunder except for payment for any Fees if such delay or failure result from events, circumstances or causes beyond its reasonable control. Except for an assignment to an Affiliate, Client may not assign the rights and obligations under the Agreement to any third party (whether directly or indirectly, by operation of law or otherwise) without the prior written consent of IHS, which consent will not be unreasonably conditioned, withheld, or delayed. IHS may subcontract any or all of its obligations under this Agreement to subcontractors of its choosing. Client agrees that IHS affiliates are not deemed subcontractors for purposes of this section This Agreement is binding on the Parties, their successors, and assigns. The Agreement will be construed under the laws of France and each Party hereby submits to the exclusive jurisdiction of the Tribunal de Grande Instance de Paris. The Parties hereby disclaim the application of the 1980 U.N. Convention on Contracts for the International Sale of Goods. The English language version of this Agreement will be controlling in the interpretation or application of the terms of this Agreement. If any provision of the Agreement is found invalid or unenforceable by an arbitrator or a court of competent jurisdiction, the remaining portions will remain in full force and effect. All notices required under the terms and conditions must be in writing and delivered by commercially established courier service, facsimile with written confirmation of delivery; email with written confirmation of delivery, or via certified mail, return receipt requested, to the addresses specified in the Order Form. Any legal notices must also be copied to "Attention: IHS Legal Department, General Counsel." Any cause of action arising under this Agreement shall be asserted within two (2) years of the date upon which such cause of action accrued, or the date upon which the complaining party should have reasonably discovered the existence of such cause of action, whichever is later. No failure or delay by either Party to exercise any right they may have operates as a waiver of their rights at any future time. The Parties are independent contractors and nothing in this Agreement will be construed to create a partnership, joint venture or employment relationship between the Parties. The terms and conditions of the Agreement (including Section(s) 4, 5, and 6) will survive the expiration or other termination to the fullest extent necessary for their enforcement and for the realization of the benefit thereof by the Party in whose favour they operate. If a Client requires training Services for

d'affaire au sens la loi américaine relative à la liberté d'information (Freedom of Information Act); et (d) constituent des articles commerciaux tels que définis à l'article 2.101 du Règlement relatif aux acquisitions fédérales (FAR). Tous Produits utilisés par, pour ou pour le compte du gouvernement américain sont fournis avec des droits limités. Tout logiciel ou outils incorporé dans les Produits utilisés par, pour ou pour le compte du gouvernement américain est fourni avec des droits limités. L'utilisation, la reproduction ou la communication de données ou de logiciels par le gouvernement américain est soumise aux restrictions visées à la clause des Droits sur les Données Techniques et Logiciels Informatiques Commerciaux à l'article 227.7202-1(a) du FAR ou aux alinéas (c) (1) et (2) des Droits Réservés sur les Logiciels Informatiques Commerciaux à l'article 48 CFR 52.227-19, selon le cas. Le producteur est IHS.

### 10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 General. Les présentes conditions générales ainsi que le Bon de commande forment ensemble l'intégralité de l'accord entre les Parties et annulent et remplacent toute disposition, tout contrat ou engagement ou communication, qu'il soit verbal ou écrit entre les parties eu égard à l'objet des présentes. Le contenu des ordres d'achat, des accusés de réception des ordres d'achat ou des conditions générales des ordres d'achat édités par le Client (notamment toutes conditions générales accessibles en ligne dans le cadre d'une passation de commande) ne saurait en aucun cas modifier ou ajouter des dispositions supplémentaires au présent Contrat. Lesdits ordres d'achat du Client sont édités pour les besoins administratifs internes du Client uniquement et ne sauraient être opposables aux Parties même dans le cas de leurs signatures, traitements ou accusés de réception effectués à la demande du Client. Si le Client exécute un Bon de Commande pour lui-même et ses Société Affiliées, le Client sera responsable d'assurer le respect de ce Contrat pour lui-même et ses Sociétés Affiliées, ces Utilisateurs Autorisés et les Utilisateurs Autorisés de ses Sociétés Affiliées. A l'exception des obligations de paiement, aucune des Parties ne saurait être tenue responsable pour l'exécution tardive ou l'inexécution de ses obligations contractuelles résultant d'évènement, circonstance ou cause raisonnablement hors du contrôle de la Partie concernée. Excepté pour un transfert vers une Société Affiliée, le Client ne pourra pas transférer le Contrat à un tiers (que ce soit directement ou indirectement, sous l'effet d'une loi ou autre) qu'avec l'accord écrit préalable d'IHS, accord qui ne saura pas être déraisonnablement soumis à conditions, refusé ou retardé. IHS se réserve le droit de soustraiter tout ou partie de ses obligations découlant du Contrat aux soustraitants de son choix. Le Client convient que les Sociétés Affiliées d'IHS ne sont pas considérées comme des sous-traitants aux fins de cette clause. Le Contrat revêt force obligatoire pour les Parties, leurs successeurs et avants droit. Le Contrat sera interprété selon le droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois, et chaque Partie attribue compétence exclusive au Tribunal de Grande Instance de Paris. Les Parties rejettent expressément l'application de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les Contrats de vente internationale de marchandises. La version en langue anglaise du Contrat prévaudra dans l'interprétation ou l'application des dispositions du Contrat. Si l'une des dispositions du Contrat est déclarée nulle ou inapplicable, les dispositions non-affectées resteront en vigueur et de plein effet. Toute notification requise au titre du Contrat doit être effectuée par écrit et adressée par une société commerciale de courrier renommée, par télécopie avec accusé de réception écrit, par coursier avec remise en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception, aux adresses indiquées dans le Bon de commande. Toute notification légale doit également être adressée en copie à « Attention: IHS Legal Department, General Counsel." Toute action en justice résultant du Contrat doit être introduite auprès du tribunal compétent dans les deux (2) ans à compter du jour où la Partie titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Le non-exercice ou l'exercice tardif d'un droit prévu aux présentes par l'une ou l'autre des Parties ne saurait être interprété comme une renonciation future de ce droit. Les Parties sont des entreprises indépendantes et aucune disposition des présentes ne saurait être constitutive d'un partenariat, d'une coentreprise ou d'un contrat de travail entre les



Products licensed under this Agreement, then IHS will provide such Services subject to this Agreement. No term of the Agreement is intended to confer a benefit on or to be enforceable by, any person who is not a Party to the Agreement.

- **10.2 Publicity.** IHS may use Client's name and logo in compiling a list of IHS' Clients. Any additional publicity concerning a Party will require the other Party's prior written consent.
- **10.3 Execution**. Each person executing the Order Form on behalf of any entity hereby represents and warrants that he or she is duly authorized and has full authority to execute and deliver the Order Form. Each Party consents to the other Party's use of electronic signatures on the Order Form. Neither party may object to the legal effect or enforceability, as a result of such electronic signature, which will be considered to be an original binding signature.

Parties. Les dispositions du Contrat (à savoir notamment les clauses 4, 5 et 6) resteront en vigueur au-delà de l'expiration ou autre résiliation du Contrat dans la mesure nécessaire à l'exécution et à la réalisation des droits accordés à la Partie en faveur de laquelle ils opèrent. Si le Client souhaite bénéficier des services de formation pour les Produits objet du Bon de Commande, IHS pourra lui fournir cette formation dans les termes et conditions du présent Contrat. Sauf disposition contraire du présent Contrat, aucune disposition de ce Contrat n'est destinée à conférer un avantage, ou à être exécutoire par toute personne qui ne fait pas Partie au présent Contrat

- **10.2 Publicité.** İHS pourra utiliser le nom et le logo du Client pour dresser une liste des clients d'IHS. Toute publicité additionnelle concernant une Partie nécessitera le consentement écrit préalable de l'autre Partie.
- 10.3 Signature autorisée. Toute personne qui signe le Bon de commande au nom et pour le compte d'une des entités, certifie par les présentes qu'elle est dûment autorisée à signer et à conclure le Bon de commande. Chaque Partie accepte l'utilisation par l'autre Partie de la signature électronique sur le Bon de commande. Les Parties ne sauraient en aucun cas s'opposer aux effets juridiques ni à la force exécutoire découlant de ladite signature électronique, laquelle sera considérée comme une signature originale juridiquement valable.

### ANNNEXE RELATIVE AUX PRODUITS DE DONNEES

### 1. LICENSE TYPES AND DEFINITIONS

- 1.1 "Authorized User(s)" means employees of Client and/or Client's Affiliates or Divisional Affiliates, as applicable, who must access a Product solely to help Client use the Product for its licensed purpose. Client assumes full liability and responsibility for the acts and omissions of its Authorized Users and will take all reasonable steps to ensure that no unauthorized persons shall have access to the Product.
- **1.2** "Client License" means a type of license that allows the Authorized Users (number specified in the Order Form, if applicable) of Client (as of the effective date of the license) to access the Product. A Client License does not include the right to allow use by Authorized Users of Client's Affiliates.
- **1.3** "Enterprise-Wide License" means a type of license that allows the Authorized Users (number specified in the Order Form, if applicable) of Client and Client Affiliates (as of the effective date of the license) to access the Product.
- **1.4** "Divisional License" means a type of license that allows the Authorized Users (number specified in the Order Form, if applicable) of Client and Divisional Affiliates (as of the effective date of the license) to access the Product.
- **1.5** "One-Time License" means a type of license that allows Client to access a single delivery (in any format offered by IHS) of a Product and is not based on an ongoing subscription. Any automatic renewal terms in this Agreement will not apply to any One-Time License.
- **1.6** "Site License" means a type of license that only allows Client to access the Product from the location(s) listed in the Order Form. Proxy or community access from locations not listed in the Order Form is strictly prohibited. Site License may include Client Affiliates' locations as sites, if the Order Form specifically lists the Client Affiliates' locations.
- **1.7 "Standalone License"** means a type of license that allows Client the right to download or access the Products on a single computer. Authorized Users shall only be authorized to access the Products on such computer.
- **1.8 "User License"** means a type of license that allows the number

### 1. TYPES DE LICENCE ET DEFINITIONS

- 1.1 "Utilisateur(s) autorisé(s)" désigne(nt) les salariés du Client et/ou ses Sociétés Affiliées, et/ou Affiliés Divisionnaires quand applicable, ayant besoin d'accéder à un Produit aux seules fins d'assister le Client pour son utilisation du Produit dans le respect des licences concédées. Le Client assume l'entière responsabilité des actes et omissions de ses Utilisateurs Autorisés et il prendra toutes les mesures raisonnables nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'accède au Produit.
- 1.2 "Licence Client" désigne un type de licence qui, permet au nombre d'Utilisateurs Autorisés (nombre spécifié dans le Bon de Commande, si applicable) du Client (à la date effective de l'octroi de la licence) d'accéder au Produit. Une Licence d'Entreprise ne comprend pas le droit de donner accès aux les Sociétés Affiliées du Client
- 1.3 « Licence d'Entreprise » désigne un type de licence qui permet au nombre d'Utilisateurs Autorisés (nombre spécifié dans le Bon de Commande, si applicable) du Client et des Sociétés Affiliées du Client (à la date effective de l'octroi de la licence) d'accéder au(x) Produit(s).
- **1.4** « Licence Divisionnaire » désigne un type de licence qui permet au nombre d'Utilisateurs Autorisés (nombre spécifié dans le Bon de Commande, si applicable) du Client et des Affiliées Divisionnaires du Client (à la date effective de l'octroi de la licence) d'accéder au(x) Produit(s).
- **1.5** « **Licence unique** » désigne un type de licence qui permet au Client d'avoir accès à une livraison unique (dans un format proposé par IHS) d'un Produit et qui n'est pas soumise à un abonnement continu. Les dispositions de tacite reconduction contenues dans le présent Contrat ne sont pas applicables aux Licences uniques.
- 1.6 « Licence de Site » désigne un type de licence qui permet au Client d'accéder au Produit depuis le ou les établissements énuméré(s) dans le Bon de commande uniquement. L'accès par système intranet ou par un serveur depuis des établissements qui ne sont pas prévus dans le Bon de commande est strictement interdit. Une Licence de Site peut inclure des sites des Sociétés Affiliées du Client si le Bon de Commande les liste nominativement.
- 1.7 « Licence Autonome » désigne un type de licence qui autorise le Client à accéder au Produit depuis un seul ordinateur ou/et télécharger le Produit une seule fois. Les Utilisateurs Autorisés ne pourront accéder au Produit que depuis ce seul ordinateur.
- 1.8 « Licence d'Utilisateur » désigne un type de licence qui n'autorise



of Authorized Users specified in the Order Form to access the Product through user name and passwords either: (i) on a concurrent basis (i.e. allowing up to the specified number of Authorized Users the rights to access the Products simultaneously) or (ii) on a generic/named user basis.

**1.9** "Internal Use" means that Client's employees may use of the Products only for Client's internal business purposes. Except as otherwise specified on an Order Form, Products are not licensed for external use.

#### 2. AUTHORIZED USE

- 2.1 License Grant. IHS grants to Client, and Client hereby accepts, a license that is limited, nonexclusive, nontransferable, non-sub licensable, and revocable (solely to extent provided in Section 7 of the Data Terms and Conditions). Client may use the Product in the specified media and accompanying Documentation (if any), for its Internal Use only. The Order Form will specify information relevant to the license grant, including: (a) the license type (e.g. Enterprise-Wide, Site, or User), (b) the license term (e.g. perpetual/one-time or term/subscription), and (c) the Product(s) being licensed.
- **2.2 Creation of Works from the Product.** Client may create reports or presentations (collectively "Work") using information from the Product provided such Work is for Client's Internal Use only. Nothing in this section will operate so as to vest in Client any proprietary rights in any Products or portions of Work in any way derived from Products.
- **2.2.1 Amount of Product in Works.** Client undertakes: (a) that the information from the Product used in the Work will be insubstantial and de minimis in nature and will not be primarily a copy of the Product; and (b) not to create Work that uses a portion of the Product that could reasonably be considered substantial.
- **2.2.2 Work Not to be Commercialized.** Client must never use the Work: (i) to produce a commercial product; or (ii) service or directly for revenue generating purposes.
- **2.2.3 Citing IHS in Work.** In Work, Client will represent IHS or its third party provider as the source of the Product information in the following form: "Includes content supplied by [NAME OF IHS COMPANY or its third party provider]; Copyright © [NAME OF IHS COMPANY or its third party provider], [publication year]. All rights reserved".
- **2.2.4 Use of Work at End of Term or Termination.** Upon termination or expiry of this Agreement and/or Order Form, subject to payment of the applicable Fees, and subject to Client's continued compliance with the Agreement; IHS at its sole discretion may consent to permit Client to continue to access Work created by Client.
- **2.3 Other Copying and Distribution.** Except as specifically authorized in Section 2.2.2 or the applicable Order Form, Client may not copy, distribute, publish, republish, scan, transfer, sell, license, lease, give, permanently retain, decompile, reverse engineer, or otherwise reproduce, disclose or make available to others, or create derivative works from the Product or any portion thereof. Client may make a reasonable number of copies of any Documentation, provided all such copies include all legends, copyright and other proprietary notices that appear on the original.
- **2.4 Protection of IHS Intellectual Property.** Client agrees to take reasonable actions to assist IHS in the protection of its and its third party providers' intellectual property.
- **2.5 Effect on Assignment or Change of Control.** Client acknowledges additional Fees may be payable for License(s) granted under an Order Form to this Exhibit upon: (a) an assignment of this Agreement and/or such License(s); or (b) a change of control, proposed merger, consolidation, combination, or reorganization

l'accès au Produit qu'aux seuls Utilisateurs Autorisés tel qu'indiqué dans le Bon de Commande, identifiés par un identifiant personnel et un mot de passe; soit (i) de manière simultanée (à savoir permettre au nombre spécifié d'Utilisateurs Autorisés, les droits d'accès aux produits simultanément) ou (ii) sur une base d'utilisateur générique.

**1.9** « **Usage interne** » signifie que les employés du Client peuvent utiliser les Produits uniquement pour les besoins internes de l'entreprise du Client. Sauf indication contraire indiquée dans un Bon de Commande, les Produits ne sont pas concédés sous licence pour un usage externe.

### 2. UTILISATION AUTORISEE

- 2.1 Licence concédée. IHS concède au Client, qui l'accepte, une licence qui est limitée restreinte, non exclusive, non cessible, ne pouvant pas faire l'objet d'une sous-licence, et révocable (sauf dans la mesure prévue à la Clause 7 des Conditions Générales applicables aux Données). Le Client pourra utiliser le Produit sur les supports spécifiques et la Documentation (le cas échéant) pour son Usage Interne uniquement. Le Bon de commande précisera les informations relatives à la licence concédée, à savoir notamment : (a) le type de licence (par exemple. Licence d'Entreprise, Licence de Site, ou Licence d'Utilisateur), (b) la durée de la licence (par exemple licence à durée indéterminée ou à durée déterminée), et (c) le(s) Produit(s) ainsi concédé(s) sous licence.
- 2.2 Création de Travaux issues du Produit. Le Client pourra créer des rapports ou des présentations (collectivement les "Travaux") en utilisant les informations issues du Produit, sous réserve que lesdits Travaux soient destinés à l'Usage Interne du Client uniquement. Aucune disposition de cette clause ne saurait reconnaître un quelconque droit de propriété au Client sur les Produits ou parties des Travaux créés de quelque manière que ce soit à partir des Produits.
- 2.2.1 Quantité de Produit intégrée dans les Travaux. Le Client s'engage à: (a) ce que les informations extraites du Produit et contenues dans les Travaux soient de courts extraits sans substance et ne soient pas une simple copie du Produit ; et (b) ne pas créer de Travaux qui utilisent une partie du Produit qui pourrait raisonnablement être considérée comme substantielle.
- **2.2.2 Interdiction de commercialiser les Travaux.** Le Client ne devra jamais utiliser les Travaux dans le but de : (i) produire un produit ou service commercial ; ou (ii) de générer des revenus.
- **2.2.3 Reference à IHS dans les Travaux.** Le Client représentera IHS ou son tiers fournisseur comme étant la source des informations du Produit par la mention suivante « *Contient des informations fournies par [NOM DE LA SOCIETE IHS ou de son fournisseur tiers] ; Copyright © [NOM DE LA SOCIETE IHS ou de son tiers fournisseur], [année de publication]. Tous droits réservés. »*
- 2.2.4 Utilisation des Travaux au terme du Contrat ou après résiliation. Après résiliation ou expiration du Contrat et/ou du Bon de commande, IHS pourra à sa seule discrétion autoriser le Client à continuer d'accéder aux Travaux ainsi créés par le Client sous réserve toutefois du paiement du Prix applicable et du respect de l'ensemble des stipulations du Contrat par le Client.
- 2.3 Autres droits de copie et distribution. Sauf autorisation spécifique prévue à la clause 2.2.2 ou dans le Bon de commande applicable, le Client s'interdit de copier, distribuer, publier, republier, scanner, transférer, vendre, concéder sous licence, louer, donner, conserver à titre définitif, décompiler, soumettre à ingénierie-inverse, ou reproduire de quelque manière que ce soit, communiquer ou mettre à la disposition de tiers, ou créer des œuvres dérivées issues de tout ou partie du Produit. Le Client pourra faire un nombre raisonnable de copies de toute Documentation, à condition que lesdites copies comportent toutes les légendes, mentions de droits d'auteur et autres droits de propriété figurant sur l'original.
- **2.4 Protection de la Propriété Intellectuelle d'IHS.** Le Client s'engage à prendre toutes mesures raisonnables nécessaires à aider IHS à protéger sa propriété intellectuelle et celle de ses tiers fournisseurs.
- 2.5 Effet de la cession ou du changement de contrôle. Le Client accepte que des Frais supplémentaires peuvent être applicables aux Licences concédées dans un Bon de Commande concerné par cet Annexe en cas de : (a) cession de ce Contrat et/ou de la licence ; ou (b) changement de contrôle, fusion, consolidation, combinaison ou



involving Client or Client's Affiliates, as applicable.

réorganisation concernant le Client ou une Société Affiliée du Client si applicable.

#### 3. WARRANTIES

- **3.1 IHS Data Products.** Any Product provided by IHS under this Exhibit is provided "AS IS." IHS does not warrant the completeness or accuracy of the information, that Client's use of Product(s) will be uninterrupted or error-free, or that the results obtained will be successful or will satisfy Client's requirements.
- **3.2 Disclaimer.** IHS and its third party providers hereby disclaim all express or implied warranties, conditions and other terms, whether statutory, arising from course of dealing, or otherwise, including without limitation terms as to quality, merchantability, fitness for a particular purpose and performance of the Product. Client assumes all risk in using the results of Product(s).

### 4. AUDIT

Upon reasonable notice by IHS to Client, and not more than once annually (unless prior violations have been discovered), during the term of this Agreement and 1 year thereafter, IHS may audit relevant records (e.g. records related to Client's use of Products) at Client's location during normal business hours to enable IHS to ensure Client's compliance with the Agreement.

### 5. SECURITY MEASURES

- **5.1** IHS reserves the right to employ security measures as set out in the Intellectual Property Code, to monitor usage of the Products to ensure Client's compliance with the Agreement so long as these security measures. Any attempt to circumvent such access restrictions or IHS security measures will be considered a material breach of this Exhibit.
- **5.2** For certain Products, IHS will issue to Client a password to access the Products, which Client acknowledges is only for Client's and its Authorized Users' use and may not be shared with anyone else. Client is solely responsible for all use, authorized or unauthorized, of Products (including use by Authorized Users). Client must notify IHS immediately of any unauthorized use of Products and/or passwords.

# 6. ENABLING SOFTWARE.

If the Products licensed under this Exhibit are provided along with any web tool, search engine or software in order to access the Products ("Enabling Software"), Client agrees to use the Enabling Software only for purpose of accessing the Products and subject to the restrictions as set forth herein.

# 7. PHYSICAL DELIVERY

Products which are shipped by post shall be delivered within an estimated and reasonable timeframe. Time of delivery is not of the essence. IHS shall not be liable for any loss or delay in the delivery of Products that are shipped physically. Unless otherwise agreed by the parties, packing and shipping charges are not included in the Fees for Products and will be charged separately.

### 3. GARANTIES

- **3.1 Produits de Données IHS.** Tout Produit fourni par IHS en vertu de cette Annexe est fourni "en l'état". IHS ne garantit pas que les informations soient complètes ou exactes, que l'utilisation du ou des Produit(s) par le Client sera ininterrompue ou sans erreur, ni que les résultats obtenus seront ceux escomptés ou qu'ils répondront aux attentes du Client.
- **3.2 Exclusion de garanties.** IHS et ses tiers fournisseurs excluent par les présentes toutes garanties expresses ou tacites, conditions ou autres dispositions, prévues par la loi ou non, résultant de pratiques commerciales courantes ou autre, y compris notamment, toutes garanties relatives à la qualité, à la qualité marchande et à l'adéquation à un usage particulier et à la performance du Produit. Le Client assume tous les risques liés à l'utilisation des résultats du Produits(s).

### 4. AUDIT

Sous réserve d'un préavis écrit et raisonnable d'IHS au Client et au maximum une (1) fois par an (hormis cas où des violations antérieures auraient été constatées), IHS pourra vérifier les fichiers pertinents (par exemple, les fichiers liés à l'utilisation par le Client des Produits) dans les locaux du Client, pendant les heures ouvrables et ce pour toute la durée du présent Contrat et pour une période d'un (1) an après son expiration ou résiliation afin de s'assurer du respect des dispositions de la présente Annexe par le Client.

### 5. MESURES DE PROTECTION

- **5.1** IHS se réserve le droit de recourir à des mesures techniques efficaces, telles que prévues par le Code de la propriété intellectuelle, afin de s'assurer du respect des dispositions du Contrat par le Client. Toute tentative de se soustraire à ces restrictions d'accès ou aux mesures techniques efficaces sera considérée comme un manquement à une obligation essentielle de la présente Annexe.
- **5.2** Pour certains Produits, IHS remettra au Client un mot de passe lui permettant d'accéder aux Produits, le Client reconnaît que ce mot de passe est destiné à son seul usage et à celui des Utilisateurs Autorisés, et qu'il ne peut pas être partagé avec un tiers. Le Client est seul responsable de toute utilisation, qu'elle soit autorisée ou non, des Produits (y compris l'utilisation par les Utilisateurs Autorisés). Le Client doit immédiatement informer IHS de toute utilisation non autorisée des Produits et/ou mots de passe.

# 6. LOGICIELS D'EXPLOITATION.

Si les Produits concédés sous licence dans le cadre de cette Annexe sont fournis avec des outils Web, des moteurs de recherche ou des logiciels afin d'avoir accès aux Produits (« les Logiciels d'Exploitation »), le Client s'engage à utiliser les Logiciels d'Exploitation aux seules fins d'accéder aux Produits et à respecter les restrictions indiquées dans les présentes.

# 7. LIVRAISON PAR VOIE POSTALE

Les Produits livrés par voie postale seront expédiés dans un délai estimatif raisonnable. Le délai de livraison ne saurait être une condition essentielle du Contrat. IHS ne sera pas tenu responsable de toute perte ou retard dans le délai de livraison des Produits. Sauf accord contraire des Parties, les frais d'emballage et de livraison ne sont pas inclus dans le Prix des Produits et seront facturés séparément.